

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ

DECLARATION PREAL  
ARRETE DE NON OPPO  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230420-DP23K2016-AI

SLOW

Demande déposée le 28/02/2023 complétée le 03/04/2023

N° DP 53 140 23K2016

Par :	Monsieur GERAULT ARTHUR
Demeurant à :	1 RUE PIERRE QUINON 53950 LOUVERNE
Pour :	Clôtures
Sur un terrain sis à :	1 RUE PIERRE QUINON Lotissement La Barrière 2 - Lot 29 53950 LOUVERNE ZE 0446 - Superficie du terrain 522 m <sup>2</sup>

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,  
Vu le lotissement dit "La Barrière 2" n° 053 140 19K3001 approuvé le 10/07/2019 et modifié les 07/09/2020, 10/11/2020 et 25/01/2021,  
Vu les pièces complémentaires reçues le 03/04/2023,

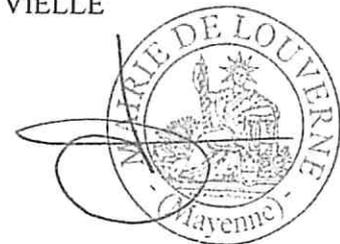
ARRETE

ARTICLE UNIQUE -

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

LOUVERNE, le 20/04/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE



MISE EN LIGNE LE : 21/04/23  
LIGNE LE :

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 02/03/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.